

FICHER CONTRATS DE MARIAGES

(Extraits du minutier cotés 3E7632 aux AD 11)

Vous trouverez ci-dessous la suite de fiches résumant l'essentiel du contenu de contrats de mariages enregistrés par les notaires ayant exercé à Arques au XVIIIe siècle.

A suivre...

Ref :	Date : 14/11/1759	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Chaluleau Etienne	Fourtou (bernède basse ou vaquiè)	Jean	Chaluleau Françoise	
EPOUSE	Boni Jeanne	Fourtou (la mouline)	Jean +	Chaluleau Jeanne Anne	La mère fait pour la fille

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui constitue cent livres comme est dit dans le testament de feu son père (Arques). Elle paiera (ou son fils Pierre) sur quatre ans à la fête de N D d'août.		
A réception le futur sera tenu de reconnaître avec augment cas de répétition échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Le père lui donne la moitié de ses biens se réservant l'autre moitié pour en faire à ses gré et volonté, s'il n'en a pas disposé avant sa mort elle reviendra à son fils sous condition que s'il n'avait établi les quatre enfants qu'il lui reste à établir (deux garçons deux filles) il feront le parti de moitié à chacun savoir 30 livres. S'ils ne sont établis avant le décès du père sera tenu de leur payer les 30 livres.</p> <p>Le père veut que Françoise Chaluleau soit jouissante de ladite moitié.</p> <p>Estimation du bien 150 livres</p>	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 15/1/1760	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Burgat Barthélemy (brassier)	Camps			Présent son oncle Estienne Sales
EPOUSE	Chaluleau Marianne	Fourtou (bernède hte)	Alexis +	Chaluleau Marianne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui constitue 65 livres et trois linseuls (55 livres du chef de son père ; et les trois linseuls de valeur de 12 livres et les 5 livres de son chef) Acompte de 45 livres a été payé et les trois linseuls de 18 pans. Le solde dans un an à compter de ce jour		
A réception le futur a reconnu et sera tenu de reconnaître avec augment cas de répétition échéant. Sera tenu de lui donner robes bagues et bijoux qui lui seront acquis en cas de prédécès.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A reconnu ses biens être de la valeur de soixante livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	Estienne Sale
marques	

Ref :	Date : 7/1/1760	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Vézia Jean	Béssède	Jean +	Bourrel Anne	
EPOUSE	Barrière Marie (absente)	Arques	Jean	Monge Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent vingt livres. Convenu que les futurs époux vivront ensemble avec ledit Barrière mais il leur sera loisible de se séparer et alors ledit Barrière sera tenu de payer les cent vingt livres que le futur sera tenu de reconnaître et placer sur un bien fonds		
Le beau père à réception fera reconnaissance		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur promet remettre à son beau-père cent cinquante livres acompte de laquelle il a versé soixante livres et le solde sur six ans	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 7/1/1760	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rougé Jean Pierre	Sougraigne (les françois)	Jean +	Artozoul Thérèse +	Présents : Joseph et Etienne ses frères
EPOUSE	Brunet Paule	Fourtou (perreu)	Raymond +	Jean Isabeau	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Sa mère lui constitue les biens de feu son père estimés à quarante cinq livres.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Son frère Joseph fait cession à ses deux frères Etienne et Jean Pierre de tous ses biens se réservant sur iceux dix livres. Lequel bien sera partagé entre eux étant convenu qu'ils l'entretiendront et qu'il travaillera au bien de l'un et de l'autre. Au cas où ils ne voudraient vivre avec lui ni le supporter au cas où il serait infirme ils lui paieront de pension tous les ans un setier blé un setier seigle (pris au sol).</p> <p>Estimés les biens du futur et ceux cédés (à lui et son frère) à deux cents livres.</p>	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 26/1/1760	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Vidal Martial	Arques	Antoine	Vidal Catherine +	
EPOUSE	Barbaza Marianne (vve Boutet)		Bernard	Raynaud Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue quarante cinq livres sur les biens de son feu mari		
A réception le futur sera tenu de reconnaître avec augment cas de répétition échéant Sera tenu de lui donner robes bagues et bijoux qui lui seront acquis en cas de prédécès		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de tous ses biens à condition qu'ils vivront à même pot et feu et travailleront au bien de la maison. Martial sera tenu de faire le parti à ses deux frères François et Jean ou à 25 ans. Valeur des biens donnés cent livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 10/2/1760	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Doutre Raymond	Cassaignes (Clapiès)	Pierre +	Denjean Jeanne	Présent : François Doutre son beau-frère de Luc
EPOUSE	Monge Catherine	Serres	Etienne +	Désarnaud Anne	Assistée de son cousin germain Antoine Carla

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
<p>Se constitue 350 livres (savoir 200 du legs d'Etienne Monge – Désarnaud notaire) et 150 livres de la transaction passée par sa mère et Catherine, Marianne, Etienne, Françoise, Elisabeth (Not. Arques 24/8/1747) de laquelle susdite somme elle fait donation audit Raymond Doutre et aussi lui fait donation de 50 livres</p> <p>Revoir original</p> <p>Au cas la dite Catherine Monge survive au dit Raymond Doutre les héritiers dudit Doutre lui feront de pension annuelle sa vie durant cinq setiers blé deux charges bon vin à la fin du mois d'octobre chaque année et un habit moyenne valeur de trois en trois ans de valeur quinze livres. Etant convenu que moyennant la susdite pension la future épouse ni ses héritiers ne pourront répéter la susdite constitution</p> <p>Etant convenu qu'en cas de prédécès la susdite épouse sera logée dans la maison du futur et lui sera baillé le petit ameublement nécessaire.</p>		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A estimé ses biens de la valeur de 800 livres	

Divers	Le futur veut que l'acte soit insinué et enregistré
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 1/9/1760	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Baron Joseph (brassier)	Bugarach	Antoine	Tisseyre Paule	
EPOUSE	Raynaud Catherine	Cassaignes	Antoine +	Tisseyre Anne	Assistée de sa tante Clotes Elisabeth

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Lui constitue le legs de 45 livres que lui fit son père (testament 16/2/1752 Arques). Elle pourra se faire payer par Pierre Raynaud son frère héritier sur deux ans par moitié à compter de ce jour.	Son frère lui promet avant le mariage deux linseuls de 20 pans toile commune pouvant être de valeur deux livres dix sols	
A réception le futur sera tenu de reconnaître avec augment cas de répétition échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Son père lui fait donation de la moitié de ses biens étant convenu qu'ils vivront ensemble et en commun et travailleront au profit de la maison ; venant à se séparer le fils ne pourra rien prétendre sur les réquisitions que son père pourra faire s'étant quittés. Convenu qu'il reste un garçon et une fille à établir Joseph paiera sept livres dix sols à chacun sur sa moitié</p> <p>Estimation du bien</p> <p>Convenu encore qu'après le décès du père Joseph devra payer 7 livres dix sols à Louis son frère époux Denux Magdelaine</p>	

Divers	
---------------	--

signatures	Baron Joseph
marques	

Ref :	Date : 8/11/1760	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Brunet Jean Pierre (brassier)	Cubières	Jean Pierre +	Burgat Jeanne	Présent son frère Jean Baptiste
EPOUSE	Chaluleau Catherine (absente)	Fourtou (mandrau)	Pierre	Roques Marianne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue 60 livres payables trente avant le mariage et le solde dans un an à compter de ce jour		
A réception le futur sera tenu de reconnaître avec augment cas de répétition échéant Sera tenu de lui donner robes bagues et bijoux qui lui seront acquis en cas de prédécès		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui constitue la moitié de ses biens, s'en réservant l'autre moitié pour subvenir à l'établissement d'un garçon et d'une fille. Si elle n'en dispose pas elle reviendra à son fils. Sera tenu le futur époux de payer toutes les dettes dont le dit bien est hypothéqué jusqu'à ce jour. Sera tenu d'entretenir sur son bien et celui de sa mère, cette dernière et les deux enfants jusqu'à l'âge de 25 ans en attendant travailleront au dit bien. Estimation du bien donné 90 livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 8/11/1760	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cros Pierre	Terroles (col de l'espinas)	Guillaume	Denjean Catherine +	
EPOUSE	Saunière Marguerite	Terroles	Pierre +	Rougé Marianne	Assistée d' Antoine Saunière son oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Sa mère lui constitue le bien que lui a laissé son feu père (Désarnaud not.Bouisse), conformément audit testament elle s'en réserve la jouissance. Estimé le bien à 120 livres.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue deux cent dix livres savoir cinquante avant le mariage, le solde sur quatre ans à chaque fête de St Michel. Lequel argent sera utilisé pour liquider le fonds dudit feu Saunière ou pour l'augmenter	
A réception et lorsqu'il paraîtra avoir été bien employé la future sera tenu de reconnaître le dit argent.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 8/11/1760	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Bonnet François	Terroles	Jean	Valmigère Rose	
EPOUSE	Saunière Françoise (absente)		Pierre +	Rous Jeanne	Antoine Saunière son oncle faisant pour elle assisté de Jean Rous oncle maternel

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Rien en ce qui concerne l'apport de l'épouse.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de ses biens et l'autre moitié à la fin de ses jours, se réservant la jouissance tant pour lui que pour son épouse de la dite moitié. Convenus qu'ils vivront ensemble et en commun et travailleront au profit de la maison. Restent deux enfants à établir, lorsqu'ils seront en âge leur donneront de moitié soixante livres. Le père se réserve la somme de vingt et quatre livres pour en disposer en faveur de qui voudra. Valeur des biens donnés cent quatre vingt dix livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 13/1/1761	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Abadie Pierre (brassier)	Camps (bouchard)			Accompagné de sa sœur Marguerite
EPOUSE	Boni Catherine	Fourtou (la Mouline)	Jean	Désarnaud Marie +	Présent son père et son frère Jacques

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui fait le legs de soixante livres tel qu'il était prévu dans le contrat de Pierre son fils (15/10/1750 not. Arques). Trente six livres seront payées avant le mariage et serviront aux nipes, le solde à la prochaine fête de St Michel		
A réception le futur sera tenu de reconnaître avec augment cas de répétition échéant Sera tenu de lui donner robes bagues et bijoux qui lui seront acquis en cas de précédès		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
constitue à la future trente six livres et aussi si elle garde viduité veut qu'elle soit jouissante de son bien sa vie durant. Valeur de son bien quatre vingt dix livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 8/3/1761	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Saunière Antoine (brassier)	Peyrolles		Raynaud Jeanne	Présent Barthélemy son frère et son oncle Raynaud Pierre son oncle de Terroles
EPOUSE	Cros Marie (absente)	Terroles	Jean Pierre	Serny Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		<p>Ses père et mère lui donnent tous leurs biens, s'en réservant la jouissance des deux tiers, étant convenu qu'ils vivront ensemble et en commun et ce n'est qu'en cas de séparation qu'ils se réserveront le dit bien. Convenu que feront les partis à Anne et Jeanne Cros sœurs de la future quarante cinq livres du chef du père autant de la père le tout pris sur le bien cédé à Marie. Se réservant aussi ses père et mère quinze livres chacun sur le dit bien pour en disposer en faveur de qui bon leur semble ; n'en ayant disposé à leur décès reviendront à la future. Si des enfants venaient à naître chez les parents de l'épouse il leur sera fait le même parti qu'aux deux sœurs pris sur le bien constitué à la future</p> <p>Estimation des biens donnés 180 livres</p>
<p>Quand le futur aura reçu les 105 de son frère il les remettra avec les soixante livres qui la compètent à son beau père qui sera tenu la reconnaître sur ses biens.</p>		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Se constitue cent soixante cinq livres savoir 105 que son frère Barthélemy promet lui payer sur quatre ans à la saint Michel de septembre (dans laquelle somme est comprise celle de 24 livres du chef de leur mère Jeanne Raynaud).</p>	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 16/4/1761	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Tisseyre Antoine (m ^o tailleur d'habits)	Rennes	Blaise	Artozoul Marie +	Présent son beau-frère Saunière Raymond de Cassaignes
EPOUSE	Gibert Catherine	Missègre	Barthélemy	Andrieu Marie +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent livres qu'il s'engage à payer parties en nipes avant le mariage et le reste qui ne sera pas employé aux nipes promet le payer en deux ans		
A réception le futur sera tenu de reconnaître avec augment cas de répétition échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de quatre vingt dix livres. Desquels biens il fait donation à la future se réservant sur iceux celle de dix livres. Si des enfants proviennent de l'union le bien leur appartiendra, la mère le donnant à tel ou à telle tout en gardant la jouissance	

Divers	
---------------	--

signatures	Le futur et Saunière
marques	

Ref :	Date : 7/6/1761	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Anguille Jean (tailleur d'habits)	Villardebelle			
EPOUSE	Azais Marianne	Arques (perruche)	Louis +	Maury Marie	Raymond, Catherine et Anne frères et sœurs l'assistant

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue 90 livres Raymond s'oblige de payer le tout sur trois ans	Quatre linseuls Une robe et jupe raze Une couverture de laine Une caisse bois d'aveu Le tout étant le legs que lui fit son père au mariage de Raymond son frère (31/1/1751 Arques)	
A réception le futur le reconnaîtra et placera		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Déclare ses biens être de la valeur de soixante livres	Trente livres
Si prédécès de l'époux la veuve gardant viduité sera jouissante de la maison et jardin ce ci pour les bons et agréables services qu'il espère recevoir d'elle.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 25/9/1761	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rivière Jean	Saint Just (daguets)	Barthélemy +	Jammet Marie +	
EPOUSE	Deloupy Jeanne Marie	Montjoi	Baptiste	Ayraud Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue 60 livres (30 de son chef 30 de celui de sa mère) payable sur 3 ans à compter de ce jour		
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens présents et a venir pour répéter avec augment si besoin est.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Rien dans l'acte	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 27/9/1761	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Carla Antoine (brassier)	Salza	Antoine +	Arquié Marie +	
EPOUSE	Vasque	Montjoi	Jean +	Sire Marguerite +	Assistée de son frère Jean

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue 81 livres (75 du chef du père et 6 de celui de la mère) que Jean son frère a payé sur le champ. Moyennant quoi renonce à toute prétention sur les biens de ses père et mère.		Deux brebis jeune (primale et tersone)
Le futur promet reconnaître sur ses biens et répéter avec augment le cas échéant. S'oblige orner la future de robes bagues et bijoux qui lui seront acquis		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimation de ses biens à 140	

Divers	En cas de prédécès, pour la récompenser des bons agréables services qu'il espère recevoir, lui fait donation de 60 livres à prendre sur ses biens, gardant viduité.
---------------	---

signatures	Bascou (et non Vasque)
marques	

Ref :	Date : 28/12/1761	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MEREm	NOTES
EPOUX	Cros Pierre	Bugarach	Jean +	Campoussy Marthe	
EPOUSE	Chaluleau Marguerite	Fourtou (bernède haute)	Alexis +	Chaluleeau Marianne	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui constitue 60 livres (55 livres et les 3 linseuls du chef du père). Trente livres payées au prochain mois d'octobre le solde un an après	Trois linseuls de dix huit pans chacun de valeur de douze livres. Seront remis avant la célébration du mariage	
A réception le futur sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec augment le cas échéant. S'oblige orner la future de robes bagues et bijoux qui lui seront acquis		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Rien dans l'acte	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 31/12/1761	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Jean Pierre	Pontils	Pierre Marie	Azais Marie	
EPOUSE	Cros Marianne	Arques	Jean +	Barrière Marie +	Assistée de Paulet son gd père, Jean Pierre Cros et Jean Barrière ses oncles

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue tous ses biens présents et à venir pouvant être de la valeur de soixante livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue un champ au terroir de Peyrolles dit « al bouichet » contenant un séterée trois quartiers, duquel champ pourra entrer en possession à la St Jean Baptiste prochain, de valeur cent livres. Lui constitue en outre 30 livres. Le tout faisant cent trente livres à ce compris cinquante livres du chef de la mère	

Divers	
---------------	--

signatures	Jean Pierre et Pierre Marie Raynaud
marques	

Ref :	Date : 14/1/1762	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Fraiche Arnaud	Arques (Frau)	Joseph	Bourrel Germaine +	
EPOUSE	Valmigière Marianne absente	Valmigière	Pierre	Valmigière Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne 55 livres savoir 45 de son chef et une caisse de valeur quatre livres. Et de Marguerite Valmigière tante de la future 6 livres . 32 livres ont été payées, la caisse et les 19 livres restant le père s'engage les payer à la prochaine fête de Noël.	Cinq linseuls de valeur de trois livres chacun et une couverte de valeur quatorze livres lui sont données en signe de bonne amitié par son beau frère François Cros Sera remis avant le mariage.	
A réception le futur sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec augment le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne présentement la moitié de ses biens étant convenus qu'ils vivront ensemble. Il leur sera loisible de se séparer et de procéder au partage. Convenu que Arnaud topera pour la moitié à l'établissement de ses deux frères et deux sœurs restant à établir Valeur du bien donné deux cents livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	Joseph Fraiche
marques	

Ref :	Date : 17/1/1762	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Bernat Jean Pierre	Arques (pébrières)	Marc- Antoine	Caverivière Claire	
EPOUSE	Monge Anne	Arques	Benoît +	Burgat Catherine	Présents son frère Louis et son beau frère Jean Barrière

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Sa mère lui donne tous les biens de feu Benoît Monge son père à elle advenus par le décès d'icelui. De la valeur de cent vingt livres. A été procédé à un échange de biens entre ladite Burgat et Louis Monge son filhastre que la future épouse sera tenue de ratifier à sa majorité
La somme versée par le futur époux sera utilisée à liquider les biens de la future épouse qui sera tenue les reconnaître sur ses biens Convenu que robes et bijoux lui seront acquis		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue cent livres payables en trois ans à la fête de St Michel	

Divers	
---------------	--

signatures	Louis et Benoit Monge
marques	

Ref :	Date : 23/1/1762	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Tiffou Vincent (brassier)	Monferran	Jean	Captier Marianne	Présent Guillaume Captier oncle maternel
EPOUSE	Maury Elisabeth (absente)	Bains (Vézis)	Hyacinthe +	Maury Bernarde	Son frère Jean fait pour elle

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son frère lui constitue cent vingt livres legs que lui fit son père dans son testament (1/4/1760 Arques). Quarante livres seront payées avant le mariage et le solde en deux versements à la fête de St Michel (1763 & 1764)		
A réception le futur sera tenu de reconnaître sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Les parents cèdent tous leurs biens tels qu'ils seront après leur décès s'en réservant la jouissance. Convenus que Jean et son épouse feront à Jeanne leur fille sa constitution dotale s'élevant à 141 livres à ce compris une caisse de valeur de neuf livres. En attendant Jeanne sera entretenue nourrie et vêtue sur le dit bien au profit duquel elle travaillera. Les parents se sont réservés dix livres chacun. Estimation du bien donné deux cent quatre vingt livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 1/2/1762	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Denarnaud Luc (absent)	Sougraigne	Nazaire	Barrière Marie	Présent Hyacinthe Barrière oncle
EPOUSE	Rivière Anne (absente)	Sougraigne (la jouanne)	Antoine	Fouet Anne +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent deux livres dont vingt deux seront payées avant le mariage le solde en trois fois à la fête de Noël.		
A réception le futur sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec augment le cas échéant.		
S'oblige orner la future de robes bagues et bijoux qui lui seront acquis		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Ses parents et son oncle Hyacinthe Barrière lui donnent tous leurs biens dont ils se réservent la jouissance leur vie durant. Ont dit avoir deux filles à établir réservent soixante livres pour Magdelaine et comme Antoinette est infirme elle sera nourrie et vêtue sur leur bien. Se réservent dix livres chacun pour en disposer en faveur de qui bon leur semblera. Convenu qu'ils vivront en commun à même pot et feu (y compris l'oncle) Estimation des biens donnés cent vingt livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 7/4/1762	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Poursines Bernard (vf)	Arques	Bernard +	Belot Catherine	
EPOUSE	Fraiche Claire (absente)	Arques (Frau)	Jean	Mouinié Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Ses parents lui constituent quatre vingt dix livres (30 du père 60 de la mère). Trente livres pour servir aux nipes seront payées avant le mariage, le solde sur deux ans à compter de ce jour.		
A réception le futur sera tenu de reconnaître sur la maison qu'il habite au présent lieu S'oblige orner la future de robes bagues et bijoux qui lui seront acquis		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	Est convenu qu'en cas de prédécès de l'époux la future sera jouissante de la maison et du jardin attenant (estimés à 120 livres) gardant viduité.
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 28/4/1762	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Tisseyre Jean Pierre	Sougraigne (Bernous)	Bernard	Cros Françoise	Présent son beau-frère François Rouger
EPOUSE	Delbourg Marianne	Bouisse (Grouilhets)	Jean +	Cros Marianne +	Son oncle Bernard Delbourg l'assiste

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue tous ses biens en quoi que puissent consister pouvant être de la valeur de quatre cents livres
Les apports du futur seront reconnus sur son bien		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne trois cent livres qu'il rapportera sur les biens de la future. Cent livres seront payées avant le mariage et le solde en novembre prochain.	

Divers	Se font donation les futurs du bien constitué au dernier survivant qui en fera à ses gré et volonté voulant que le présent soit contrôlé insinué et enregistré
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 1/5/1762	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rivière Jean Pierre (brassier)	Bugarach (linas)	Jean	Chauvet Marie	
EPOUSE	Olive Marie	Bugarach	Jean	Bénazeth Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui constitue trente livres comme est contenu au pacte de Pierre Olive frère de la future payables comme est dit au dit pacte		
A réception le futur sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec augment le cas échéant. S'oblige orner la future de robes bagues et bijoux qui lui seront acquis		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré n'avoir aucun bien	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 20/5/1762	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Tisseyre Jean Pierre	Sougraigne (Bernous)			
EPOUSE	Delbourg Marianne	Bouisse (Grouilhets)			

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	Rupture du contrat passé le 28 avril à la suite du mécontentement de Tisseyre. Se rendent libre le contrat étant nul et non avenu. Et pour servir de dommages à la dite Marianne, Jean Pierre Tisseyre lui donne 48 livres acompte de laquelle ladite Delbourg a déclaré avoir celle de 36 livres que ledit Tisseyre lui a remis en nipes et 12 livres qu'il lui a payées tout présentement.
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 13/6/1762	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Montagnier Etienne (brassier)	Saint Polycarpe	Jean Gaspard	Tuchenc Marie +	
EPOUSE	Jean Marie	Terroles	Bernard	Raynaud Marianne +	Présent son frère Etienne

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue 90 livres du chef de Marianne Raynaud sa mère. Son père s'oblige payer 21 livres avant le mariage et les 69 livres restant en six ans	Plus une veste jupe raze de valeur quinze livres qu'il promet remettre avant le mariage	
Moyennant ce la future renonce à toute prétention sur le bien de ses parents A réception le futur sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Déclare ses biens être de la valeur de 190 livres	

Divers	Le futur fait donation de soixante livres en cas de prédécès voudrait se remarier et gardant viduité veut qu'elle soit jouissante de ses biens et qu'elle puisse en vendre en cas de besoin. Veut que son épouse paie 75 livres à Jeanne Montagné sa fille et de Paule Gachou à son mariage au cas il serait mort avant
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 12/9/1762	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cassignac Jean Pierre (brassier)	Arques	Pierre +	Deloupy Jeanne +	
EPOUSE	Albignac Elisabeth veuve Delbourg	Arques	Jean +	Lauzière Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue ses biens de la valeur de 60 livres
A réception le futur sera tenu de reconnaître sur ses biens ou le placer sur quelque pièce de terre.		
Bagues robes et bijoux lui demeureront acquis		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	Lui fait donation de 90 livres à prendre sur ses biens gardant viduité.
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 7/12/1762	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rousset Jean	Bugarach (vialasse)	Jean +	Rey Anne	
EPOUSE	Villefranque Marie Rose	Albières	Pierre	Bernard Elisabeth	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
	Lui constitue un armoire de sapin de valeur neuf livres Une veste et jupe de pagès de valeur douze livres	Son père lui donne une chambre haut et bas à Albières dans la maison du père contenant six canes. Il y a un four dans la dite maison sera permis aux uns et aux autres de s'en servir pendant quatre ans, pouvant être la dite maison de valeur soixante livres
Le futur veut que toutes les robes qu'il lui achètera lui appartiennent en cas de prédécès		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré le futur époux n'avoir aucun bien	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 1/1/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Azais François	Arques	Etienne +	Espeut Catherine +	
EPOUSE	Doutre Marie	Arques	Guillaume	Carla Rose	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Son père lui donne la moitié de tous ses biens, se réservant l'autre moitié tant pour lui que pour son épouse. Etant convenu qu'ils vivront en commun et ensemble à même pot et feu et travailleront au profit de la maison Évalué le dit bien à 300 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur se constitue 300 livres dont il a versé un acompte de 60 livres à son beau père. Le solde sera remis cent vingt livres partie en grain partie en bétail avant le mariage et les cent vingt livres restant sur quatre ans à compter de ce jour.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 2/1/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Boutet Bernard	Arques	Guillaume +	Vidal Magdelaine +	
EPOUSE	Cros Catherine (absente)	Cassaignes	Barthélemy	Doutre Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Lui constitue cent livres (seize du père quatre vingt quatre de la mère. Vingt livres seront remises avant le mariage et le reste sur deux ans à compter de ce jour		
A réception le futur sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec l'augment Sera tenu d'orner la future de robes bagues et bijoux qui resteront acquis		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Rien dans l'acte	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 8/1/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cros Antoine (brassier)	Cassaignes	Barthélemy	Doutre Jeanne	Présent Doutre Raymond oncle maternel
EPOUSE	Fraiche Marie	Arques (Frau)		Raynaud Marie	Présents Antoine et Pierre Fraiche frère et oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Voir Cros Fraiche1		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Revoir Original	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 23/1/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Guilhem Jean (brassier)	Bouisse	Jean +	Bernard Françoise +	
EPOUSE	Arié Marianne (absente)	Bouisse	Paul	Cassé Catherine +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue 60 livres dont quinze livres seront payées avant la célébration du mariage et le reste sur trois ans, à partir du premier septembre prochain.		
A réception le futur sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec l'augment et tiercement Les robes, bagues et bijoux qu'il achètera à la future lui resteront acquis		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue ses biens qui peuvent être de la valeur de soixante livres	

Divers	Le futur fait donation de quarante cinq livres pour les bons et agréables services qu'il espère recevoir. Et sur la lecture est convenu que la future fait donation au futur de la somme de quarante cinq livres à elle constituée par son père.
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 27/1/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Boni Pierre (brassier)	Terroles	François	Azais Catherine	
EPOUSE	Barbaza Anne (absente)	Bouisse (bourguets)	Bernard +	Raynaud Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui constitue soixante livres legs de son père dans son testament (13/9/1762 Arques) Le tout payable comme est dit dans le testament.	Et un cabinet sapin de valeur neuf livres.	
A réception le futur sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec l'augment robes bagues et bijoux achetés par le futur resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Lui font présentement donation de la moitié de leurs biens et l'autre moitié, dont ils se réservent la jouissance, à la fin de leurs jours. Convenu que Pierre sera tenu de payer à sa sœur soixante livres (moitié du chef de son père moitié de sa mère). Se réservent chacun des parents dix livres pour en faire à leur gré et volonté. Estimation du bien donné à cent quarante livres.	

Divers	Se font donation les futurs époux, l'un à l'autre, de quarante cinq livres que le dernier survivant pourra prendre sur leurs biens
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 27/3/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Valmigère Jean (brassier) et veuf de Raynaud Magd.	Arques	Bernard	Banidès Marguerite +	
EPOUSE	Bernard Jeanne Marie	Arques	Jacques +	Tiffou Marianne	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue quarante cinq livres à prendre sur la maison qu'elle habite à elle advenue par le décès de Marie Vidal sa belle-mère (Désarnaud notaire), de laquelle somme elle fait donation au futur si prédécès sans enfant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	Le futur fait donation à la future, tenant viduité, de 57 livres à prendre sur ses biens
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 5/4/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Vaquié Pierre		Antoine	Nouguié Elisabeth	
EPOUSE	Cantié Cécile (absente)	Salagriffe	Etienne	Estève Magdelaine +	Présent Bernard frère de l'épouse

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue 300 livres (200 de son chef et 100 de celui de la mère). 75 livres destinées aux nipes seront payées avant le mariage. Le solde sur trois versements à compter du 13 octobre prochain. Cantie fils topéra au paiement de la dot		
A réception le futur sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec l'augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Lui fait présentement donation de la moitié de ses biens et l'autre moitié, dont il se réserve la jouissance avec son épouse, à la fin de leurs jours à condition qu'ils vivent ensemble à même pot et feu, se réservant ledit Vaquié père de pouvoir en vendre ou engager pour sa subsistance sans en rendre compte. Le futur a un frère Jean qui est infirme, est convenu que s'il se marie il lui fera cent cinquante livres de constitution, sinon il sera tenu de le nourrir vêtir et entretenir sur son bien et sera tenu lui garder deux brebis dont le croît lui appartiendra et ne pourra prétendre que le dit croît soit entretenu sur son bien. Estimation du bien 400 livres	

Divers	
---------------	--

signatures	Etienne Cantie
marques	

Ref :	Date : 7/5/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Maury Jean	Arques (pébrières)	Hiérôme +	Caverivière Jeanne	Assistée de Delbourg Guillaume et Bernard Boutet ses beau-frères
EPOUSE	Boyé Jeanne	Missègre	Alexis +	Salva Guillaumette	Assistée de son oncle Pierre Valmigère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Sa mère lui constitue tous les biens provenant de la succession de son feu mari pouvant être de la valeur de 90 livres, et quinze livres de son chef à condition que les futurs époux seront tenus de la nourrir habiller et entretenir travaillant de ce qu'elle pourra au profit de la maison.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A promis rapporter sur les biens de la future trente livres et a déclaré n'avoir d'autre bien.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 7/5/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Laborie Joseph (brassier) vf Rousset	Valmigère	Jean +		
EPOUSE	Raynaud Anne veuve Cros Bmy	Terroles	Grégoire	Saunière Catherine +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue ses biens présents et à venir où qu'ils soient de valeur cent vingt livres
A réception le futur sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec l'augment robes bagues et bijoux achetés par le futur resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Ses biens de valeur 200 livres	

Divers	En cas de prédécès de l'époux l'épouse sera jouissante de ses biens gardant viduité
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 16/5/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Tisseyre Jean Pierre (brassier)	Sougraigne (bernous)	Bernard	Cros Françoise +	
EPOUSE	Delfour Jeanne (absente)	Missègre	Etienne	Constans Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Son père lui constitue une maison et patu à Missègre, plus un champ de deux sétérées. Etant convenu que les futurs vivront ensemble et en commun avec les beau-parents. En cas de séparation le futur ne pourra jouir que de la constitution faite à la fille et de ce qu'il aura apporté dessus (400 livres). Evalués les biens de la future à 200 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue quatre cents livres dont soixante et douze ont été payées au père de la future, et cent livres lui seront payées en bétail (brebis, moutons et dix agneaux) avant le mariage. Les 228 livres restant promet les payer le premier novembre prochain.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 21/5/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Sérié Alexis	Villardebelle	Antoine +	Louvet Claude +	Présent son frère Antoine
EPOUSE	Boyer Geneviève	Missègre	Alexis +	Gibert Catherine +	Présente Anne Boyer sa tante

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue soixante livres legs que lui fit feu son père (testament pris par Désarnaud) et quarante livres dix sols de feu sa mère Catherine Gibert. Ce qui est en tout cent <u>dix livres</u> dix sols (c'est une erreur du notaire corrigée plus loin) Etant entendu qu'il ne pourra se faire payer par les héritiers de feu Alexis Boyer que dans un an. Sa tante lui donne cinquante et une livres qu'elle lui a présentement compté au moyen d'un double louis d'or de quarante huit livres et un écu de trois livres.		
A réception le futur a reconnu et sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec l'augment et tiercement. robes bagues et bijoux achetés par le futur resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue ses biens de valeur cent cinquante livres	

Divers	Est convenu entre les futurs époux qu'ils se font donation au dernier survivant de la somme de trente livres.
---------------	---

signatures	Antoine Sérié
marques	

Ref :	Date : 22/5/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Delbourg Jean	Arques	Antoine +	Deloupy Catherine +	Assisté de ses oncles Jean Pierre et Guillaume Delbourg
EPOUSE	Azais Marguerite	Arques	Jean +	Boutet Françoise	Présents Antoine son frère et Antoine Azais son oncle

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Antoine son frère lui constitue 48 livres qui lui appartiennent de ses père et mère et promet payer douze livres avant le mariage et le reste sur deux ans à compter de ce jour		
A réception le futur a reconnu et sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir et par exprès sur le ferrajal que le futur a attendant sa maison robes bagues et bijoux achetés par le futur resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A estimé ses biens de la valeur de quatre vingt dix livres	

Divers	Le futur pour les bons et agréables services qu'il espère recevoir fait donation de quarante huit livres dont elle pourra disposer comme elle voudra.
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 17/6/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Auriol Alexis	Lairière (cayral)	Dominique	Bernède Marie Rose +	
EPOUSE	Raynaud Françoise	Missègre	François +	Fraiche Jeanne	Assistée de sa sœur Jeanne et Delfour Jean Pierre

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent cinquante livres En accord avec sa sœur qui doit lui faire sa constitution comme est contenu dans son CM. Cette dernière paie soixante et douze livres et le reste sera payé sur deux ans à compter de ce jour. La future reconnaît ne plus rien avoir à prétendre sur les biens de sa sœur	Et un cabinet de valeur douze livres qui sera remis avant le mariage.	
A réception le futur a reconnu et sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec l'augment. robes bagues et bijoux achetés par le futur resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur a déclaré ses biens être de cent cinquante livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	Dominique Auriol
marques	

Ref :	Date : 29/10/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Azais Anthoine	Arques	Jean +	Boutet Françoise	Assisté de ses oncles Anthoine Azais et Bernard Boutet et Delbourg Jean son beau-frère
EPOUSE	Boutet Elisabeth (absente)	Arques	Marc Antoine	Raynaud Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue trente livres, payables en trois fois à compter de ce jour (premier versement dans un an)	Trois linseuls de quarante sols Une paillasse de valeur deux livres Un armoire de valeur neuf livres Seront remis avant le mariage.	
A réception le futur a reconnu et sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec l'augment. robes bagues et bijoux achetés par le futur resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de quatre vingt dix livres.	

Divers	En cas de prédécès le futur fait donation à la future de trente livres à prendre sur ses biens les plus solides
---------------	---

signatures	Boutet Jean (oncle)
marques	

Ref :	Date : 24/12/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Bals Bernard (brassier)	Terroles	Philippe +	Boutet Marianne	
EPOUSE	Raynaud Marianne	Peyrolles	François +	Bernard Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue ses biens pouvant être de valeur cinquante livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A dit ses biens être de valeur cinquante livres	

Divers	En cas de prédécès la future sera logée dans la maison de son futur époux gardant viduité.
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 31/12/1763	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Azais Bernard	Arques (perruches)	Jean Pierre	Rivière Marie Rose	
EPOUSE	Gibert Marianne	Missègre	Barthélemy +	Daurignac Marianne	Présents Marc son frère et Bernard Jean son beau- frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue soixante livres qui est le legs que lui fit son père dans le C M de sa sœur Anne avec Bernard Jean (Désarnauds not.) et trente livres qu'elle a gagnées en servant qui se trouvent au main dudit Bernard Jean Lequel a payé soixante livres avant la passation du présent et les trente livres seront payées dans un an à compter de ce jour.		
A réception le futur a reconnu et sera tenu de reconnaître sur ses biens présents et à venir pour répéter avec l'augment. robes bagues et bijoux achetés par le futur resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens dont il se réserve les trois quart pour lui et son épouse. Convenus qu'ils vivront ensemble et en commun à même pot et feu. S'ils se séparent le fils ne pourra jouir que de la quatrième partie à la charge pourtant que comme il reste à son père quatre garçons et deux filles à établir ils seront tenus de leur faire le parti au moment de leur installation soit 45 livres à un chacun des garçons pareille somme aux filles et 35 livres qui seront employées aux nipes. Etant convenu que comme ses enfants servent de valet et qu'ils ne cohabitent point avec leur père il leur donne ce qu'ils auront gagné en servant de valet et qu'ils n'en prêtent rien sur ce qu'ils auront gagné. Les deux filles seront vêtues, nourries et entretenues en travaillant Valeur du bien donné cent livres	

Divers	En cas de prédécès la future sera logée dans la maison de son futur époux gardant viduité.
---------------	--

signatures	Marc Gibert
marques	

Ref :	Date : 2/1/1764	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Antoine	Cassaignes	Jacques +	Clotes Elisabeth	
EPOUSE	Bernard Anne (absente)	Arques	Jean	Rousset Simone	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent livres dont cinquante livres serviront aux nipes desquelles 24 ont été payées et 26 le seront de jour en jour. Les cinquante livres restant seront payées sur trois ans dont le premier dans un an à compter de ce jour.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui donne quarante livres à prendre après son décès sur ses biens les plus solides.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 21/1/1764	Lieu : Arques			
3E7632	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Bernard Jean	Arques	Bernard	Bertrand Jean	Jean Bertrand son oncle meunier à Bugarach
EPOUSE	Jean Jeanne Marie	Serres	Raymond +	Barbaza Marianne	Présent son frère Grégoire

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Sa mère lui constitue les biens à elle advenus par le décès de Raymond Jean son père consistant en bien fonds pouvant être de la valeur de 90 livres, dont le partage est fait entre la dite Jeanne Marie et ses frères et sœurs (Arques en sa date)
robes bagues et bijoux achetés par le futur resteront acquis à la future en cas de prédécès		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue tous ses biens à condition qu'ils vivent ensemble et en commun avec ses père et mère se réservant, ne pouvant vivre ensemble, la jouissance de la moitié du dit bien tant pour lui que pour sa femme. Sera tenu de faire de moitié avec son père le parti de François son frère à son mariage ou à 25 ans	

Divers	(parmi les témoins Jean François Mauri bourgeois de Bouisse)
---------------	--

signatures	Jean Bertrand
marques	